



# 2021, les salaires au régime sec !

A quelques semaines de l'ouverture des comités salaires, à quoi doit-on s'attendre ? D'emblée, à l'exception des bénéficiaires d'une promotion, tout le monde est perdant. Pour 2021, la rémunération globale du personnel n'évoluera que de 1,75 %, alors que l'inflation enregistre un pic, à 1,9 %.

L'année dernière, en 2020, le taux de progression des salaires était quasiment le même (1,77%) mais avec une inflation de 0,5%.

## Un accord qui entérine la baisse des salaires réels

La CGT est le seul syndicat représentatif de FTV à avoir refusé de signer l'accord salarial, la [NAO 2021](#), qui entérine la baisse des salaires réels : poursuite du gel des augmentations générales, hausse des minimas et des primes d'ancienneté limitée à 0,66%, stagnation du budget des mesures individuelles...

La politique salariale, à FTV, est essentiellement basée sur « le mérite » avec toute la subjectivité qui va avec. Ainsi les augmentations individuelles et primes, accordées par les N+1, sont le plus souvent accordées dans la plus grande opacité. Cf. « primes covid ».

Avec un taux de 33% de mesures, un salarié sur trois bénéficiera d'une augmentation cette année, ce qui lui permettra, à peine, de préserver son pouvoir d'achat.

Pour les 2/3 des salariés restants qui n'auront pas de mesure cette année, la perte est garantie. Encore plus s'ils doivent attendre 3 ou 4 ans avant de voir leur tour arriver.

## La lutte contre les disparités salariales : le combat de la CGT

Selon les chiffres de la DRH, 16 % des salariés sont en disparité. 1 260 salariés, qui se retrouvent en dessous de 90 % de la courbe de tendance (médiane) avec un écart moyen de 15 %.

Ainsi, dans un même service, on peut retrouver deux salariés, en tout point comparables, qui accusent des écarts de 200 €, 300 €, 500 € et plus chaque mois en bas de la feuille de paye, de manière tout à fait arbitraire.

## Demander l'examen de votre situation par les comités salaires.

Dans ce contexte, les comités des salaires n'ont qu'un rôle consultatif mais ils sont le seul endroit où les représentants des salariés (RP et DS) peuvent défendre les salariés maltraités en mettant en avant des dossiers criant en termes de disparité.

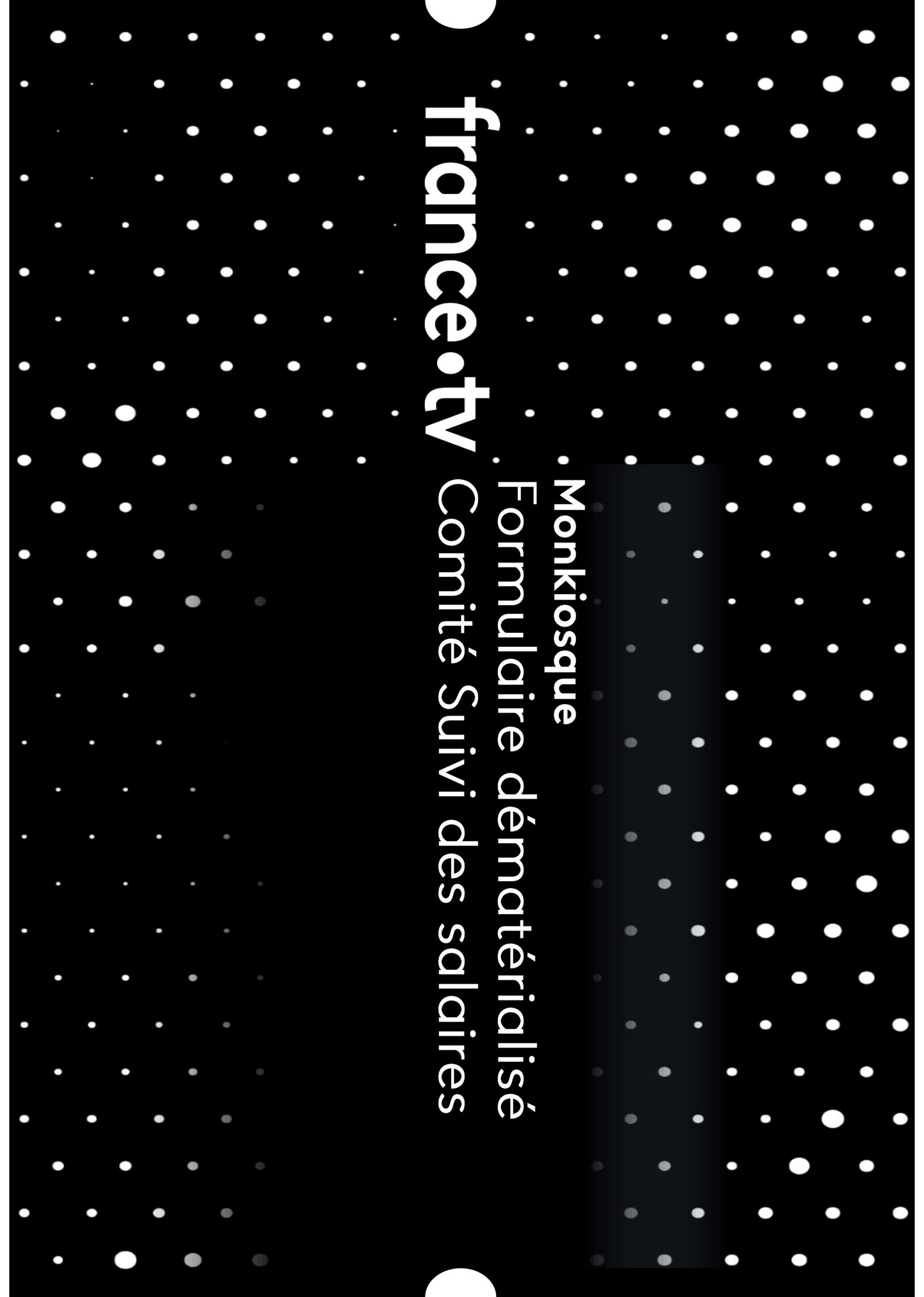
Vous disposez encore de quelques jours, jusqu'au 10 septembre, pour demander l'examen de votre cas par les comités salaires. Sans votre autorisation express, via monKiosque, vos représentants et délégués syndicaux ne pourront pas intervenir. ➔ Inscrivez-vous même si vous l'avez fait l'an dernier.

## Les « gros » salaires aussi.

Vous ne demandez rien, tout va bien pour vous... soyez solidaires, pensez aux autres. En permettant aux comités locaux de connaître votre salaire (en toute confidentialité), vous faciliterez les comparaisons avec ceux qui sont moins bien lotis, mais tout aussi méritants.

Et cette année, même les cadres peuvent aller dans monKiosque (➔ voir le mode d'emploi) pour autoriser la transmission de leur salaire aux comités locaux. Sûr que parmi eux, certains méritent d'être défendus.

Paris, le 6 septembre 2021

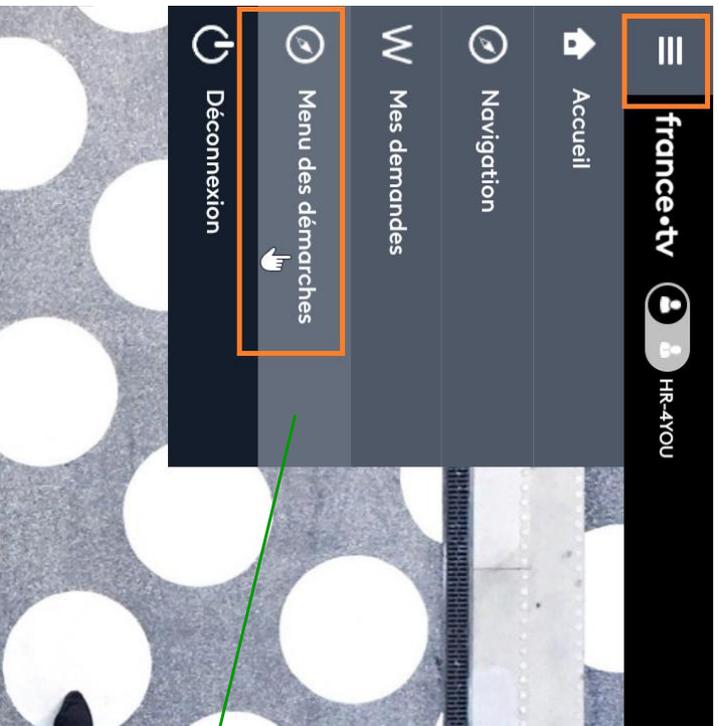


● france●tv

● Monkiosque  
● Formulaire dématérialisé  
● Comité Suivi des salaires

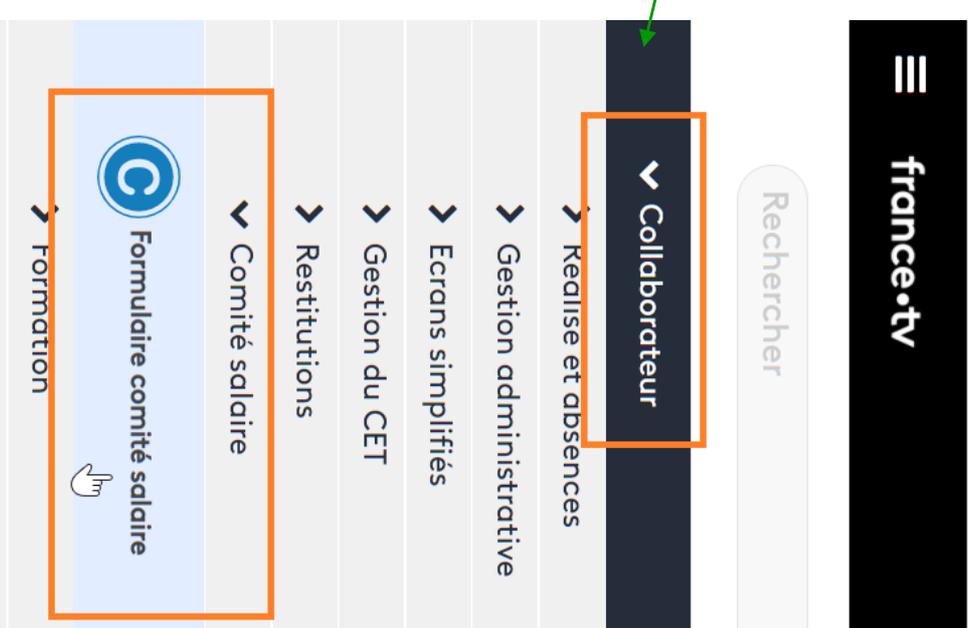


# Monkiosque/ Données personnelles



1.  
Dans Monkiosque, cliquez sur « Menu des démarches ».

2.  
Dans l'accès collaborateur, cliquez sur « Comité de salaire » puis « Formulaire comité de salaire ».



# Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires



## Mes données personnelles

Consultez vos renseignements personnels. Pour toute demande de modification, contactez votre responsable ressources humaines.

<b>Domicile</b>					
Adresse	19 Rue DU GENERAL APPERT				
Bureau distributeur	PARIS				
Pays	France	Département	Paris	Commune	PARIS
Code postal	75116				

<b>Domicile</b>					
Adresse	19 Rue DU GENERAL APPERT				
Bureau distributeur	PARIS				
Pays	France	Département	Paris	Commune	PARIS
Code postal	75116				

<b>N° à composer</b>	Type de ligne	Lieu
0645968175	Téléphone	Bureau

<b>Situation de famille</b>	
Maré	

<b>Adresse électronique</b>	Lieu
	Bureau

Autorisation donnée aux membres des représentants de personnel des Comités de suivi des salaires

Oui  Non

2. En bas de l'écran, dans le volet « Autorisation donnée aux membres des représentants de personnel des Comités de suivi des salaires », cliquez sur « oui » afin d'afficher l'autorisation

# Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires

## Saisie et validation du formulaire

MEBURES INDIVIDUELLES 2020

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_ MATRICULE : 0080207

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après.

PTA :

mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement,

le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté,

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journaliste :

le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du panier sur lequel je suis positionné(e),

si) y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base :

montant prime  € nature de la prime

montant prime  € nature de la prime

montant prime  € nature de la prime

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

D'un examen de ma situation personnelle salariée car je me considère en dispute.

D'un examen de ma situation personnelle salariée car je n'ai pas eu de mesure depuis 3 ans ou plus.

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétractation de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mesures.individueles@francectv.fr](mailto:mesures.individueles@francectv.fr)

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [mesures.individueles@francectv.fr](mailto:mesures.individueles@francectv.fr)

La collecte de ces informations n'entraîne aucun partage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation du/de la salarié(e), et elles ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE.

Validation

Collaborateur/trice

Nom, Prénom :

Validé le :

Par :



**La validation vaut accord**

Souhaitez-vous valider le formulaire de consentement pour envoi de vos données salariales à votre comité de suivi?

Annuler

OK

3.

Votre nom/prénom/ matricule s'affiche automatiquement.

Les champs à renseigner sont :

➤ Le bouton PTA ou Journaliste

➤ Pour les journalistes, s'il y a lieu, le rappel de l'intégration antérieure de primes à votre salaire de base

➤ A quel titre la demande est elle faite ?

4.

Cliquez sur le bouton « Validation » pour accepter l'autorisation de transmission des éléments d'information individuelle

5.

Cliquez sur « Oui » pour valider votre accord

# Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires

MESURES INDIVIDUELLES 2020

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_ MATRICULE: 0096207

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, l'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après.

PTA:

mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement  
le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté,  
la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journaliste:

le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du palier sur lequel je suis positionné(e),  
s'il y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base:

montant prime	300 €	nature de la prime	prime exceptionnelle
montant prime	0 €	nature de la prime	
montant prime	0 €	nature de la prime	

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je me considère en départé

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je n'ai pas eu de mesure depuis 3 ans ou plus

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétraction de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mesuresindividuelles@france.tv](mailto:mesuresindividuelles@france.tv)

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [mesuresindividuelles@france.tv](mailto:mesuresindividuelles@france.tv)

La collecte de ces informations n'entraîne aucun profilage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation du/de la salarié(e), et elles ne font pas l'objet d'un transfert hors UE.

Collaborateur/trice

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_  
Validé le : \_\_\_\_\_  
Par : \_\_\_\_\_

6. Après validation de l'autorisation le pavé « Mesures individuelles » se grise et il n'est plus possible de modifier l'autorisation.